

Chapitre 44

BOIS, CHARBON DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS

Notes.

1. Le présent Chapitre ne comprend pas :
 - a) les bois en copeaux, en éclats, concassés, moulus ou pulvérisés, des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou similaires (n° 12.11);
 - b) les bambous et autres matières de nature ligneuse des espèces utilisées principalement en vannerie ou en sparterie, bruts, même fendus, sciés longitudinalement ou coupés de longueur (n° 14.01);
 - c) les bois en copeaux, en éclats, moulus ou pulvérisés des espèces utilisées principalement pour la teinture ou le tannage (n° 14.04);
 - d) les charbons activés (n° 38.02);
 - e) les articles du n° 42.02;
 - f) les ouvrages du Chapitre 46;
 - g) les chaussures et leurs parties, du Chapitre 64;
 - h) les articles du Chapitre 66 (les parapluies, les cannes et leurs parties, par exemple);
 - ij) les ouvrages du n° 68.08;
 - k) la bijouterie de fantaisie du n° 71.17;
 - l) les articles de la Section XVI ou de la Section XVII (pièces mécaniques, boîtiers, enveloppes, cabinets pour machines et appareils et pièces de charonnage, par exemple);
 - m) les articles de la Section XVIII (les cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et les instruments de musique et leurs parties, par exemple);
 - n) les parties d'armes (n° 93.05);
 - o) les articles du Chapitre 94 (meubles, appareils d'éclairage, constructions préfabriquées, par exemple);
 - p) les articles du Chapitre 95 (jouets, jeux, engins sportifs, par exemple);
 - q) les articles du Chapitre 96 (pipes, parties de pipes, boutons, crayons et monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires, par exemple) à l'exclusion des manches et montures, en bois, pour articles du n° 96.03;
 - r) les articles du Chapitre 97 (objets d'art, par exemple).
2. Au sens du présent Chapitre, on entend par *bois dits « densifiés »* le bois massif ou constitué par des placages, ayant subi un traitement chimique ou physique (pour le bois constitué par des placages, ce traitement doit être plus poussé qu'il n'est nécessaire pour assurer la cohésion) de nature à provoquer une augmentation sensible de la densité ou de la dureté, ainsi qu'une plus grande résistance aux effets mécaniques, chimiques ou électriques.
3. Pour l'application des n°s 44.14 à 44.21, les articles en panneaux de particules ou panneaux similaires, en panneaux de fibres, en bois stratifiés ou en bois dits « densifiés » sont assimilés aux articles correspondants en bois.
4. Les produits des n°s 44.10, 44.11 ou 44.12 peuvent être travaillés de manière à obtenir les profils admis pour les bois du n° 44.09, cintrés, ondulés, perforés, découpés ou obtenus sous des formes autres que carrée ou rectangulaire ou soumis à toute autre ouvraison, pour autant que celle-ci ne leur confère pas le caractère d'articles d'autres positions.
5. Le n° 44.17 ne couvre pas les outils dont la lame, le tranchant, la surface travaillante ou toute autre partie travaillante est constitué par l'une quelconque des matières mentionnées dans la Note 1 du Chapitre 82.
6. Sous réserve de la Note 1 ci-dessus et sauf dispositions contraires, le terme *bois*, dans un libellé de position du présent Chapitre, s'applique également au bambou et aux autres matières de nature ligneuse.

Note de sous-positions.

1. Aux fins du n° 4401.31, l'expression *granulés de bois* désigne les sous-produits, tels que les éclats de coupe, les sciures ou les bois en plaquettes, issus de l'industrie mécanique de transformation du bois, de l'industrie du meuble ou d'autres activités de transformation du bois, agglomérés soit par simple pression, soit par adjonction d'un liant dans une proportion n'excédant pas 3 % en poids. Ces granulés sont de forme cylindrique, dont le diamètre et la longueur n'excèdent pas respectivement 25 mm et 100 mm.

Notes statistiques. (N.B. Ces notes ne font pas partie de la législation du *Tarif des douanes*.)

1. Pour les besoins statistiques des n°s de classement 4401.21.00.00 et 4401.22.00.00, l'unité de mesure (tonne) se rapporte au poids du bois en plaquettes ou en particules, séché au fourneau.

Si le poids séché au fourneau n'est pas indiqué, convertir en tonnes métriques le nombre d'*unités* montré à l'aide des facteurs suivants :

- a) Unités de bois résineux de la côte ouest : multiplier par 0,861
 - b) Unités de bois résineux d'autres régions : multiplier par 0,726
 - c) Unités de bois feuillu : multiplier par 1,04
- OU
- d) Unités dont le poids anhydre est indiqué : multiplier par 1,09
 - e) Unités dont le poids humide est indiqué : multiplier par 0,45

L'*unité* est le terme quantitatif couramment utilisé dans l'industrie et comprend 200 pieds cubes de bois en plaquettes ou en particules non compactées, humide ou sec.

2. Pour les besoins statistiques, n°s de classement 4407.19.00.13 et 4407.19.00.14 comprennent des combinaisons d'espèce nommées dont les proportions ne sont pas facilement identifiables.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
44.01		Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires; bois en plaquettes ou en particules; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, granulés ou sous formes similaires.			
		-Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires :			
4401.11.00	00	-De conifères	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4401.12.00	00	-Autres que de conifères	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
		-Bois en plaquettes ou en particules :			
4401.21.00	00	-De conifères	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4401.22.00	00	-Autres que de conifères	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
		-Sciures, déchets et débris de bois, agglomérés sous forme de bûches, briquettes, granulés ou sous formes similaires :			
4401.31.00	00	-Granulés de bois	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4401.39.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	20	---- <i>Bûches, en sciures agglomérées</i>	KGM		
	90	---- <i>Autres</i>	KGM		
4401.40.00	00	-Sciures, déchets et débris de bois, non agglomérés	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
44.02		Charbon de bois (y compris le charbon de coques ou de noix), même aggloméré.			
4402.10		-De bambou			
4402.10.10	00	--- <i>Charbon de bois (autre que le charbon de coques ou de noix), contenant 10 % ou moins en poids de liant</i>	TNE	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4402.10.90	00	--- <i>Autres</i>	TNE	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4402.90		-Autres			
4402.90.10		--- <i>Charbon de coquilles de noix de coco devant servir à la fabrication de charbon activé; Charbon de bois (autre que le charbon de coques ou de noix), contenant 10 % ou moins en poids de liant</i>		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
	10	---- <i>Charbon de coquilles de noix de coco, devant servir à la fabrication de charbon activé</i>	TNE		
	90	---- <i>Autres</i>	TNE		
4402.90.90	00	--- <i>Autres</i>	TNE	6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
44.03		Bois bruts, même écorcés, désaubiés ou équarris.			
		-Traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4403.11.00	00	-De conifères	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4403.12.00	00	-Autres que de conifères	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
		-Autres, de conifères :			
4403.21.00		-De pin (<i>Pinus</i> spp.), dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 15 cm		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
		10 - - - -Poteaux et pieux.....	MTR		
		20 - - - -Bois de trituration (bois à pâtes).....	MTQ		
		30 - - - -Autres, blanc ou argenté	MTQ		
		90 - - - -Autres.....	MTQ		
4403.22.00		-De pin (<i>Pinus</i> spp.), autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
		10 - - - -Poteaux et pieux.....	MTR		
		20 - - - -Bois de trituration (bois à pâtes).....	MTQ		
		30 - - - -Autres, blanc ou argenté	MTQ		
		90 - - - -Autres.....	MTQ		
4403.23.00		-De sapin (<i>Abies</i> spp.) et d'épicéa (<i>Picea</i> spp.), dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 15 cm		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
		10 - - - -Poteaux et pieux.....	MTR		
		20 - - - -Bois de trituration (bois à pâtes).....	MTQ		
		- - - -Autres :			
		91 - - - -D'épinette, blanche ou noire.....	MTQ		
		99 - - - -Autres.....	MTQ		
4403.24.00		-De sapin (<i>Abies</i> spp.) et d'épicéa (<i>Picea</i> spp.), autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
		10 - - - -Poteaux et pieux.....	MTR		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	20	---- -Bois de trituration (bois à pâtes).....	MTQ		
		---- -Autres :			
	91	---- -D'épinette, blanche ou noire.....	MTQ		
	99	---- -Autres.....	MTQ		
4403.25.00		--Autres, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 15 cm		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
	10	---- -Poteaux et pieux.....	MTR		
	20	---- -Bois de trituration (bois à pâtes).....	MTQ		
		---- -Autres :			
	91	---- -De Douglas vert.....	MTQ		
	92	---- -De cèdre.....	MTQ		
	93	---- -De pruche.....	MTQ		
	99	---- -Autres.....	MTQ		
4403.26.00		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
	10	---- -Poteaux et pieux.....	MTR		
	20	---- -Bois de trituration (bois à pâtes).....	MTQ		
		---- -Autres :			
	91	---- -De Douglas vert.....	MTQ		
	92	---- -De cèdre.....	MTQ		
	93	---- -De pruche.....	MTQ		
	99	---- -Autres.....	MTQ		
		-Autres, de bois tropicaux :			
4403.41.00 00		--Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4403.49.00 00		--Autres	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
		-Autres :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4403.91.00		- -De chêne (<i>Quercus spp.</i>)		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
	10	---- -Chêne rouge.....	MTQ		
	90	---- -Autres.....	MTQ		
4403.93.00	00	- -De hêtre (<i>Fagus spp.</i>), dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 15 cm	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4403.94.00	00	- -De hêtre (<i>Fagus spp.</i>), autres	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4403.95.00		- -De bouleau (<i>Betula spp.</i>), dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 15 cm		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
	10	---- -Jaune.....	MTQ		
	90	---- -Autres.....	MTQ		
4403.96.00		- -De bouleau (<i>Betula spp.</i>), autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
	10	---- -Jaune.....	MTQ		
	90	---- -Autres.....	MTQ		
4403.97.00		- -De peuplier (<i>Populus spp.</i>)		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
	10	---- -Bois de trituration (bois à pâtes).....	MTQ		
	90	---- -Autres.....	MTQ		
4403.98.00	00	- -D'eucalyptus (<i>Eucalyptus spp.</i>)	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4403.99.00	--Autres			En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
10	----	-Bois de trituration (bois à pâtes).....	MTQ		
50	----	-Autres, érables	MTQ		
	----	-Autres :			
91	-----	-De cerisier.....	MTQ		
92	-----	-De frêne	MTQ		
93	-----	-De noyer.....	MTQ		
94	-----	-D'orme.....	MTQ		
99	-----	-Autres.....	MTQ		
44.04		Bois feuillards; échelas fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement; bois simplement dégrossis ou arrondis, mais non tournés ni courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires; bois en éclisses, lames, rubans et similaires.			
4404.10.00 00	-De conifères		-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4404.20.00 00	-Autres que de conifères		-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4405.00.00 00	Laine (paille) de bois; farine de bois.		KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
44.06		Traverses en bois pour voies ferrées ou similaires.			
		-Non imprégnées :			
4406.11.00 00	-De conifères		NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4406.12.00	00	-Autres que de conifères	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
		-Autres :			
4406.91.00		-De conifères		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
	10	----D'aiguillage.....	NMB		
	90	----Autres.....	NMB		
4406.92.00		-Autres que de conifères		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
	10	----D'aiguillage.....	NMB		
	90	----Autres.....	NMB		
44.07		Bois sciés ou dédosés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 mm.			
		-De conifères :			
4407.11.00		-De pin (Pinus spp.)		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
		----Rabotés :			
	11	-----Ponderosa.....	MTQ		
	12	-----Rouge.....	MTQ		
	13	-----Blanc ou argenté.....	MTQ		
	14	-----Tordu latifolié (lodgepole).....	MTQ		
	15	-----Jaune.....	MTQ		
	19	-----Autres.....	MTQ		
		----Bruts :			
	21	-----Ponderosa.....	MTQ		
	22	-----Rouge.....	MTQ		
	23	-----Blanc ou argenté.....	MTQ		
	29	-----Autres.....	MTQ		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4407.12.00	--	De sapin (<i>Abies</i> spp.) et d'épicéa (<i>Picea</i> spp.)		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
		---- <i>-Rabotés :</i>			
11	----	<i>-Sapin</i>	MTQ		
12	----	<i>-Épicéa</i>	MTQ		
		---- <i>-Bruts :</i>			
21	----	<i>-Sapin</i>	MTQ		
22	----	<i>-Épicéa</i>	MTQ		
4407.19.00	--	Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
		---- <i>-Collés par assemblage en bout, traités ou combinaisons d'espèces :</i>			
11	----	<i>-Collés par assemblage en bout</i>	MTQ		
12	----	<i>-Autres, traités avec de la peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation</i>	MTQ		
13	----	<i>-Autres, d'épinette, pin et sapin (E-P-S)</i>	MTQ		
14	----	<i>-Autres, de pruche de l'Ouest et de sapin gracieux (pruche-sapin)</i>	MTQ		
		---- <i>-Autres, rabotés :</i>			
81	----	<i>-De Douglas vert</i>	MTQ		
82	----	<i>-De cèdre rouge de l'Ouest (thuya géant)</i>	MTQ		
83	----	<i>-Autres, de cèdre</i>	MTQ		
84	----	<i>-De pruche</i>	MTQ		
85	----	<i>-De mélèze</i>	MTQ		
86	----	<i>-De séquoia</i>	MTQ		
89	----	<i>-Autres</i>	MTQ		
		---- <i>-Autres, bruts :</i>			
91	----	<i>-De Douglas vert, ayant une dimension inférieure à 5,1 cm</i>	MTQ		
92	----	<i>-De Douglas vert, ayant une dimension égale ou supérieure à 5,1 cm mais inférieure à 12,7 cm</i>	MTQ		
93	----	<i>-De Douglas vert, ayant une dimension égale ou supérieure à 12,7 cm</i>	MTQ		
94	----	<i>-De cèdre rouge de l'Ouest (thuya géant)</i>	MTQ		
95	----	<i>-Autres, de cèdre</i>	MTQ		
96	----	<i>-De pruche</i>	MTQ		
97	----	<i>-De mélèze</i>	MTQ		
98	----	<i>-De séquoia</i>	MTQ		
99	----	<i>-Autres</i>	MTQ		
		-De bois tropicaux :			
4407.21.00	00	Mahogany (<i>Swietenia</i> spp.)	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4407.22.00	00	-Virola, Imbuia et Balsa	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4407.25.00	00	-Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4407.26.00	00	-White Lauan, White Meranti, White Seraya, Yellow Meranti et Alan	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4407.27.00	00	-Sapelli	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4407.28.00	00	-Iroko	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4407.29.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
	10	----Teak.....	MTQ		
	90	----Autres.....	MTQ		
		-Autres :			
4407.91.00		-De chêne (<i>Quercus spp.</i>)		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
		----Chêne rouge :			
	11	----Bruts.....	MTQ		
	19	----Autres.....	MTQ		
		----Autres :			
	91	----Bruts.....	MTQ		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	99	-----Autres.....	MTQ		
4407.92.00	00	--De hêtre (<i>Fagus spp.</i>)	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4407.93.00		--D'érable (<i>Acer spp.</i>)		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
	10	-----Érable dur.....	MTQ		
	90	-----Autres.....	MTQ		
4407.94.00	00	--De cerisier (<i>Prunus spp.</i>)	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4407.95.00	00	--De frêne (<i>Fraxinus spp.</i>)	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4407.96.00	00	--De bouleau (<i>Betula spp.</i>)	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4407.97.00	00	--De peuplier (<i>Populus spp.</i>)	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4407.99.00		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
	10	-----De noyer.....	MTQ		
	20	-----De caryer ou pacanier.....	MTQ		
	30	-----D'aulne d'Orégon.....	MTQ		
	40	-----De peuplier jaune (<i>tulipier de Virginie</i>).....	MTQ		
	90	-----Autres.....	MTQ		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
44.08		Feuilles pour placage (y compris celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqué ou pour bois stratifiés similaires et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur n'excédant pas 6 mm.			
4408.10.00	00	-De conifères	MTK	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
		-De bois tropicaux :			
4408.31.00	00	-Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau	MTK	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4408.39.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
	10	----Acajou d'Afrique	MTK		
	20	----Acajou d'Amérique	MTK		
	90	----Autres	MTK		
4408.90.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
	10	----D'érable	MTK		
	20	----De noyer	MTK		
	40	----De cerisier	MTK		
	50	----De bouleau	MTK		
	60	----De frêne	MTK		
	70	----De chêne rouge	MTK		
	80	----D'autres chênes	MTK		
	90	----Autres	MTK		
44.09		Bois (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout.			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4409.10.00		-De conifères		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
		10 ---- -Chevilles.....	-		
		20 ---- -Lames de planchers.....	MTK		
		---- -Moulures :			
		31 ---- -Pour construction.....	MTR		
		39 ---- -Autres.....	MTR		
		40 ---- -Parements.....	MTK		
		90 ---- -Autres.....	MTQ		
		-Autres que de conifères :			
4409.21.00	00	-En bambou	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4409.22.00	00	-De bois tropicaux	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4409.29		--Autres			
4409.29.10	00	--Parquets en chêne (<i>Quercus spp.</i>)	MTK	3,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4409.29.90		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
		10 ---- -Chevilles.....	MTR		
		---- -Moulures :			
		21 ---- -Pour construction.....	MTR		
		29 ---- -Autres.....	MTR		
		30 ---- -Parements.....	MTK		
		---- -Parquets, sauf en chêne :			
		41 ---- -En érable.....	MTK		
		49 ---- -Autres.....	MTK		
		90 ---- -Autres.....	MTQ		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
44.10		Panneaux de particules, panneaux dits « oriented strand board » (OSB) et panneaux similaires (par exemple « waferboards »), en bois ou en autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques.			
		-De bois :			
4410.11.00	00	-Panneaux de particules	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4410.12.00	00	-Panneaux dits « oriented strand board » (OSB)	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4410.19.00	00	-Autres	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4410.90.00	00	-Autres	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
44.11		Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques.			
		-Panneaux de densité moyenne (dits « MDF ») :			
4411.12.00		-D'une épaisseur n'excédant pas 5 mm		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
		10 - - - - <i>-Non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface</i>	KGM		
		90 - - - - <i>-Autres</i>	KGM		
4411.13.00		-D'une épaisseur excédant 5 mm mais n'excédant pas 9 mm		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
		10 - - - - <i>-Non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface</i>	KGM		
		20 - - - - <i>-Parquets stratifiés</i>	MTK		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	90	-----Autres.....	KGM		
4411.14.00		--D'une épaisseur excédant 9 mm		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
	10	-----Non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface.....	KGM		
	20	-----Parquets stratifiés.....	MTK		
	90	-----Autres.....	KGM		
		-Autres :			
4411.92		--D'une masse volumique excédant 0,8 g/cm³			
4411.92.10 00		-- Non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface; Imprégnés de résine, renfermant au moins 17 % en poids de résine de phénol-formaldéhyde, devant servir à la fabrication de contre-plaqué recouverts ou de panneaux de particules recouverts	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4411.92.90		-- -Autres		6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
	10	-----Parements de portes.....	KGM		
	20	-----Parquets stratifiés.....	MTK		
	90	-----Autres.....	KGM		
4411.93.00		--D'une masse volumique excédant 0,5 g/cm³ mais n'excédant pas 0,8 g/cm³		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
	10	-----Non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface.....	KGM		
	90	-----Autres.....	KGM		
4411.94.00 00		--D'une masse volumique n'excédant pas 0,5 g/cm³	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
44.12		Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires.			
4412.10.00 00		-En bambou	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		-Autres bois contre-plaqués, constitués exclusivement de feuilles de bois (autres que bambou) dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6 mm :			
4412.31.00	00	-Ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4412.33.00		--Autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autre que de conifères, des espèces aulne (Alnus spp.), frêne (Fraxinus spp.), hêtre (Fagus spp.), bouleau (Betula spp.), cerise (Prunus spp.), châtaignier (Castanea spp.), orme (Ulmus spp.), eucalyptus (Eucalyptus spp.), caryer (Carya spp.), marronnier (Aesculus spp.), tilleul (Tilia spp.), érable (Acer spp.), chêne (Quercus spp.), platane (Platanus spp.), peuplier (Populus spp.), robinier (Robinia spp.), tulipier (Liriodendron spp.) ou noyer (Juglans spp.)		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
	10	---- <i>Bouleau</i>	MTQ		
	20	---- <i>Érable</i>	MTQ		
	30	---- <i>Noyer</i>	MTQ		
	90	---- <i>Autres</i>	MTQ		
4412.34.00	00	-Autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autre que de conifères non dénommés dans le no 4412.33	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4412.39.00		--Autres, ayant les deux plis extérieurs en bois de conifères		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
	10	---- <i>Ayant au moins un pli extérieur en pin</i>	MTQ		
		---- <i>Ayant au moins un pli extérieur en Douglas vert :</i>			
	21	----- <i>D'une épaisseur totale n'excédant pas 9,5 mm</i>	MTQ		
	22	----- <i>D'une épaisseur totale excédant 9,5 mm mais n'excédant pas 15,875 mm</i>	MTQ		
	23	----- <i>D'une épaisseur totale excédant 15,875 mm</i>	MTQ		
	90	---- <i>Autres</i>	MTQ		
		-Autres :			
4412.94.00	00	-A à me panneauyée, lattée ou lamellée	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4412.99		-Autres			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4412.99.10 00	--	Contenant au moins un panneau de particules; Planches à noyau de contreplaqué ou panneaux de particules à tronçon de bois, plaqués acajou, devant servir à la fabrication de montants de porte	MTQ	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4412.99.90	--	Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
	10	---- -Ayant au moins un pli en bois tropicaux.....	MTQ		
	30	---- -Ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères.....	MTQ		
	90	---- -Autres.....	MTQ		
4413.00.00 00		Bois dits « densifiés », en blocs, planches, lames ou profilés.	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4414.00.00		Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires.		6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr. TPG : 3 %
	10	---- -Pour photographies.....	NMB		
	90	---- -Autres.....	NMB		
44.15		Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires, en bois; tambours (tourets) pour câbles, en bois; palettes simples, palettes- caisses et autres plateaux de chargement, en bois; rehausses de palettes en bois.			
4415.10		-Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires; tambours (tourets) pour câbles			
4415.10.10 00	--	Conteneurs réutilisables, spécialement conçus pour le transport des éléments de véhicules automobiles qui sont en franchise des droits de douane, présentés avec les marchandises qu'ils contiennent	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4415.10.80	--	Autres caisses, caissettes et cageots		9,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr. TPG : 5 %
	10	---- -Caisses et caissettes.....	NMB		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	20	----Cageots.....	NMB		
4415.10.90	00	--Autres	NMB	6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr. TPG : 3 %
4415.20.00	00	-Palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement; rehausses de palettes	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4416.00.00		Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties, en bois, y compris les merrains.		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
	20	----Futailles et barils.....	NMB		
	90	----Autres.....	-		
4417.00		Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais ou de brosses, en bois; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois.			
4417.00.10	00	--Manches de haches, bêches, pelles à main, houes à main, râteaux à main et fourches à main, simplement tournés; Manches pour brosses, balais ou vadrouilles; Manches de faux	NMB	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4417.00.90	00	--Autres	-	6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
44.18		Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y compris les panneaux cellulaires, les panneaux assemblés pour revêtement de sol et les bardeaux (« shingles » et « shakes »), en bois.			
4418.10		-Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles			
4418.10.10	00	--Encadrements de fenêtres	NMB	6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4418.10.90 00		- - -Autres	NMB	8 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4418.20.00		-Portes et leurs cadres, chambranles et seuils		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
		- - - -Portes :			
		11 - - - -Montées	NMB		
		12 - - - -Unies	NMB		
		19 - - - -Autres	NMB		
		90 - - - -Autres	NMB		
4418.40.00 00		-Coffrages pour le bétonnage	-	6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4418.50.00		-Bardeaux (« shingles » et « shakes »)		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
		10 - - - -Bardeaux « shingles », de cèdre rouge de l'Ouest (thuya géant)	MTK		
		90 - - - -Autres	MTK		
4418.60.00 00		-Poteaux et poutres	-	3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
		-Panneaux assemblés pour revêtement de sol :			
4418.73.00 00		-En bambou ou ayant au moins la couche supérieure en bambou	MTK	3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4418.74.00	00	-Autres, pour sols mosaïques	MTK	3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4418.75.00		-Autres, multicouches		3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
	10	----Panneaux pour parquets.....	MTK		
	90	----Autres.....	MTK		
4418.79.00	00	-Autres	MTK	3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
		-Autres :			
4418.91.00	00	-En bambou	-	3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4418.99.00		-Autres		3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
	10	----Éléments de charpente, usinés.....	-		
	90	----Autres.....	-		
44.19		Articles en bois pour la table ou la cuisine.			
		-En bambou :			
4419.11.00	00	-Planches à pain, planches à hacher et articles similaires	-	6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr. TPG : 3 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4419.12.00	00	--Baguettes	-	6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr. TPG : 3 %
4419.19.00	00	--Autres	-	6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr. TPG : 3 %
4419.90.00	00	-Autres	-	6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr. TPG : 3 %
44.20		Bois marquetés et bois incrustés; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie, et ouvrages similaires, en bois; statuettes et autres objets d'ornement, en bois; articles d'ameublement en bois ne relevant pas du Chapitre 94.			
4420.10.00	00	-Statuettes et autres objets d'ornement, en bois	-	6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr. TPG : 3 %
4420.90.00		-Autres		7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr. TPG : 3 %
20	----	-Coffrets, écrins et étuis, pour bijouterie ou orfèvrerie, ouvrages similaires	NMB		
90	----	-Autres	-		
44.21		Autres ouvrages en bois.			
4421.10.00	00	-Cintres pour vêtements	-	6 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr. TPG : 3 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
-Autres :					
4421.91		- -En bambou			
4421.91.10 00	--	Traverses, forées; Modèles de filières, devant être utilisés comme succédanés de bleus dans la fabrication, l'assemblage, le montage, l'installation, la conduite ou l'entretien de machines, d'appareils de contrôle, de moteurs, de dispositifs, d'instruments, de matériel d'usines et de leurs parties; Moules pour meules de foin; Moules (autres que les marchandises de la position 44.09), profilées, et non plus travaillées que traitées par des matières ignifuges, des mastics, des bouche-pores, de la cire, de l'huile, de la teinture, du vernis, de la peinture ou de l'émail; Bois de selles; Rais et formes de cordonniers simplement tournés; Treillages pour clôtures	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4421.91.20 00	--	Stores; Étiquettes; Enseignes, lettres et chiffres; Rouleaux pour stores	-	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr. TAU : 6 % TNZ : 6 % TPG : 3 %
4421.91.30 00	--	Cercueils et bières	NMB	9,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr. TPG : 5 %
4421.91.90 00	--	Autres	-	6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
4421.99		- -Autres			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
4421.99.10	--	-Traverses, forées; Modèles de filières, devant être utilisés comme succédanés de bleus dans la fabrication, l'assemblage, le montage, l'installation, la conduite ou l'entretien de machines, d'appareils de contrôle, de moteurs, de dispositifs, d'instruments, de matériel d'usines et de leurs parties; Jantes de roues en chicorée ou en chêne; Moules pour meules de foin; Moules (autres que les marchandises de la position 44.09), profilées, et non plus travaillées que traitées par des matières ignifuges, des mastics, des bouche-pores, de la cire, de l'huile, de la teinture, du vernis, de la peinture ou de l'émail; Bois de selles et étriers; Rais et formes de cordonniers simplement tournés; Treillages pour clôtures		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
	10	-----Moules (autres que les marchandises de la position 44.09), profilées, et non plus travaillées que traitées par des matières ignifuges, des mastics, des bouche-pores, de la cire, de l'huile, de la teinture, du vernis, de la peinture ou de l'émail.....	-		
	90	-----Autres.....	-		
4421.99.20	00	--Stores; Étiquettes; Enseignes, lettres et chiffres; Rouleaux pour stores	-	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr. TAU : 6 % TNZ : 6 % TPG : 3 %
4421.99.30	00	--Cercueils et bières; Établis de menuisiers et tréaux	-	9,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr. TPG : 5 %
4421.99.90	--	-Autres		6 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TMX, TACI, TC, TCR, TI, TN, TSL, TP, TCOL, TJ, TPA, THN, TKR, TCUE, TUA, TPTGP : En fr.
	10	-----Brochettes, abaisse-langues, bâtonnets pour crème glacée, bâtonnets mélangeurs et autres menus objets similaires.....	-		
	20	-----Persiennes, paravents ou auvents.....	-		
	30	-----Chevilles.....	-		
	90	-----Autres.....	-		